

FEDERATION SYNDICALE

des activités postales et
de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS

Tél : 01 44 62 12 00 / Fax : 01 44 62 12 34

Assistants sociaux

Pour le dialogue social, il faudra repasser !

Un BRH bouclé en “moins de deux” !

Lors de la CDSP du 2 mars, les responsables du Siège avaient affirmé qu’il pourrait y avoir un nouveau temps de discussion autour du projet de BRH.

Renseignements pris lors d’une CNSST au Siège, il nous a été précisé que dès l’envoi des projets de textes de la filière prévention (ce qui est maintenant fait), nous aurions quelques jours pour faire remonter nos interrogations ou demandes de précisions. Et, qu’ensuite, les textes seraient publiés.

De fait, aucune autre réunion de négociation n’est ou ne sera programmée. Le Siège considère que le débat a déjà eu lieu avec de nombreuses bilatérales ! Dommage car, au moment de la mise en œuvre du BRH, ces questions vont ré-apparaître !

Nous pensons intervenir de nouveau sur quatre points essentiels pour l’avenir de notre profession :

- le ratio ASS/ agents avec des bornages plus “bas”,**
- l’accès au groupe A afin d’avoir une carrière qui reconnaisse l’élargissement des missions et des compétences,**
- un véritable cadre déontologique et quantitatif des missions, missions “anciennes” ou nouvelles,**
- un arbitrage par les ASCT qui garantisse notre déontologie**

Il n’empêche ! En l’absence de nouvelle rencontre et parce que nous considérons que le texte en passe d’être publié contient des manques, voici les éléments que nous avons pointés par un courrier auprès du Siège.

En espérant que certaines de ces problématiques seront intégrées au moment de la parution, même si des questions de fond restent sans réponse :

Concernant les ratios d’implantation, la fourchette est trop imprécise, 900 agents personnes physiques, et trop élevé compte tenu de l’alourdissement des demandes individuelles (liées à la crise) et des nouvelles missions. Le ratio de 800 agents doit être considéré comme fourchette haute. Et pour les ASS multi-branches : d’office sur un secteur à 700 agents.

Il est indiqué que « le ratio est ensuite pondéré en fonction de contraintes particulières... ». Ceci a pour conséquence un secteur de 700 à 900 agents mais c’est trop imprécis. De plus, la seule contrainte “multi-métiers” devrait entraîner un ratio de 700 !

- Pour les retraités, autres questions : qui est retraité de la Poste et quelle prise en charge ?
- La carrière. Le recrutement en III.2 : oui, mais nous demandons à ce que les ASS en III.1 soient dès la parution du BRH intégrés en III.2. Sinon, il y aura un risque de cohabitation de nouveaux ASS en III.2 avec des plus anciens en III.1. C'est démotivant et générateur de conflits...
L'accès au Groupe A : il est impensable que les ASS ne puissent y accéder uniquement pour être ASCT, soit un très faible nombre "d'accès" du fait du peu de postes et de l'âge moyen des ASCT.
- En cas de conflit professionnel ou éthique entre l'ASS et son hiérarchique ou DRH, il faut préciser le rôle de l'ASCT comme référent professionnel et/ou médiateur.
- Par ailleurs, page 21, le projet indique que les ASS peuvent accéder à l'Intranet mais, cela, l'ensemble des agents de La Poste le peuvent ! C'est l'accès à Internet qui est indispensable, pour avoir l'information et échanger avec des partenaires tels que la CPAM, la CAF, la Justice, la Banque de France, les dis-

**! Si la Poste persiste dans son refus d'organiser une nouvelle
! réunion, il va falloir très vite s'organiser pour débattre des
! suites à donner à la publication de ce BRH,
! Une échéance à ne pas rater : la mise en œuvre des nouveaux
! ratios au sein des directions territoriales !**

Pas encore paru... le BRH déjà enterré ?

Dans une note du 28 avril, le DRH de la Direction du Courrier, Paul Dworkin, limite les conditions du recrutement externe, recrutement uniquement réservé à la filière "Santé au travail" (Médecins et Infirmiers) ainsi qu'aux postes stratégiques.

Toute dérogation devra être demandée et validée par le directeur du Courrier, Nicolas Routier.

Cette décision est actuellement relayée au sein des directions avec comme discours : « pas de remplacement d'AS même en cas de départ ».

Après plus de deux ans de tergiversations, la Poste s'est engagée dans le BRH à paraître sur de nouveaux ratios "discutables". Or, actuellement, des départs définitifs ne sont pas remplacés.

Dès aujourd'hui, nous saisissons la direction du Courrier afin que les postes d'AS soient systématiquement remplacés !

L'application stricte de cette note entraînerait à court terme une nouvelle dégradation de nos conditions de travail et, à moyen terme, la disparition du réseau.

Nous vous tiendrons rapidement au courant des suites de cette affaire !